



Fiche action n°7 :

Aide au déplacement à destination des éleveurs

Lucile Frayssinet – Philippe Baralon

Phylum

Critères d'indication

- ▶ Eleveurs isolés ou éloignés de leur vétérinaire traitant ou du point de départ d'une continuité de soins mutualisée
- ▶ Détenteurs non professionnels d'animaux de ferme en zone urbaine ou péri-urbaine

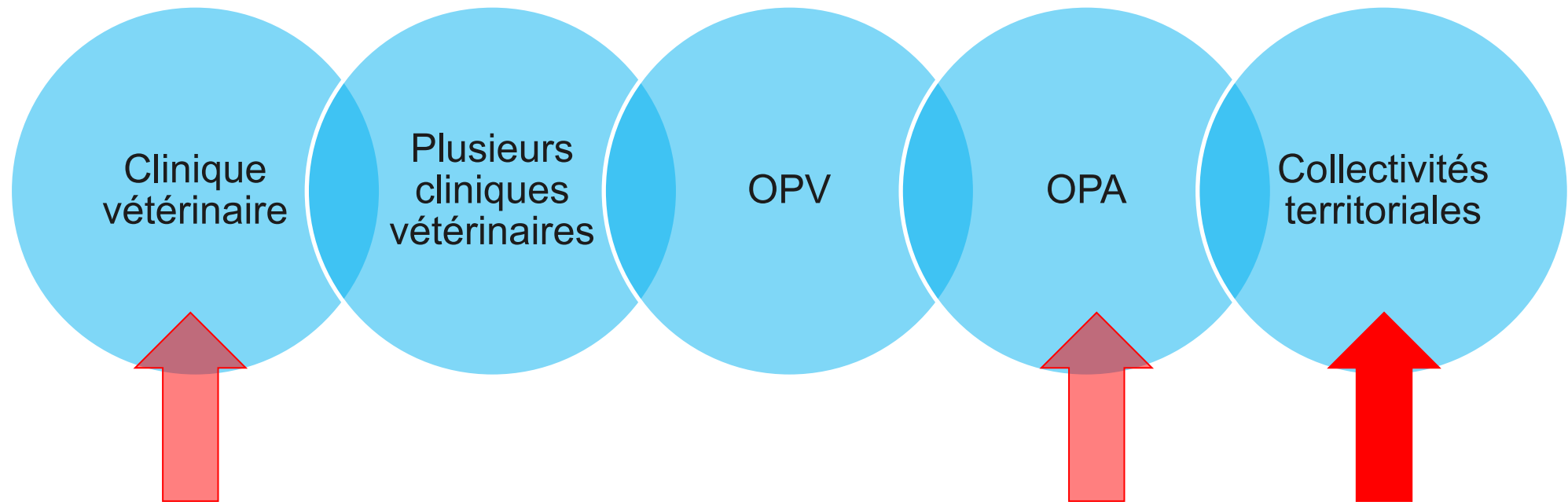
En quoi cela consiste ?

- ▶ Attribuer une aide aux déplacements à destination des éleveurs
 - Leur permettant d'accéder à l'ensemble des services de leur vétérinaire traitant à un coût acceptable
- ▶ Attribuer une aide au transport d'animaux vers les lieux de soins
 - Vers les CHUV-AP des établissements d'enseignement vétérinaire
 - Vers une structure vétérinaire équipée, en position centrale dans une zone où le maillage vétérinaire est fortement dégradé
- ▶ Demande d'aide
 - A l'initiative d'un éleveur
 - A l'initiative d'un établissement d'enseignement vétérinaire

Critères de réussite

- ▶ Identification des éleveurs cibles dans les zones de faible densité d'élevage
- ▶ Synthèse et remontée de l'information à l'échelle des OPA et des collectivités territoriales
- ▶ Construction d'une grille claire et simple d'attribution des aides

Porteurs de l'action



Qualification de l'action proposée

Court terme

Long terme



Coûts variables

Coûts fixes



Difficulté mise en place -

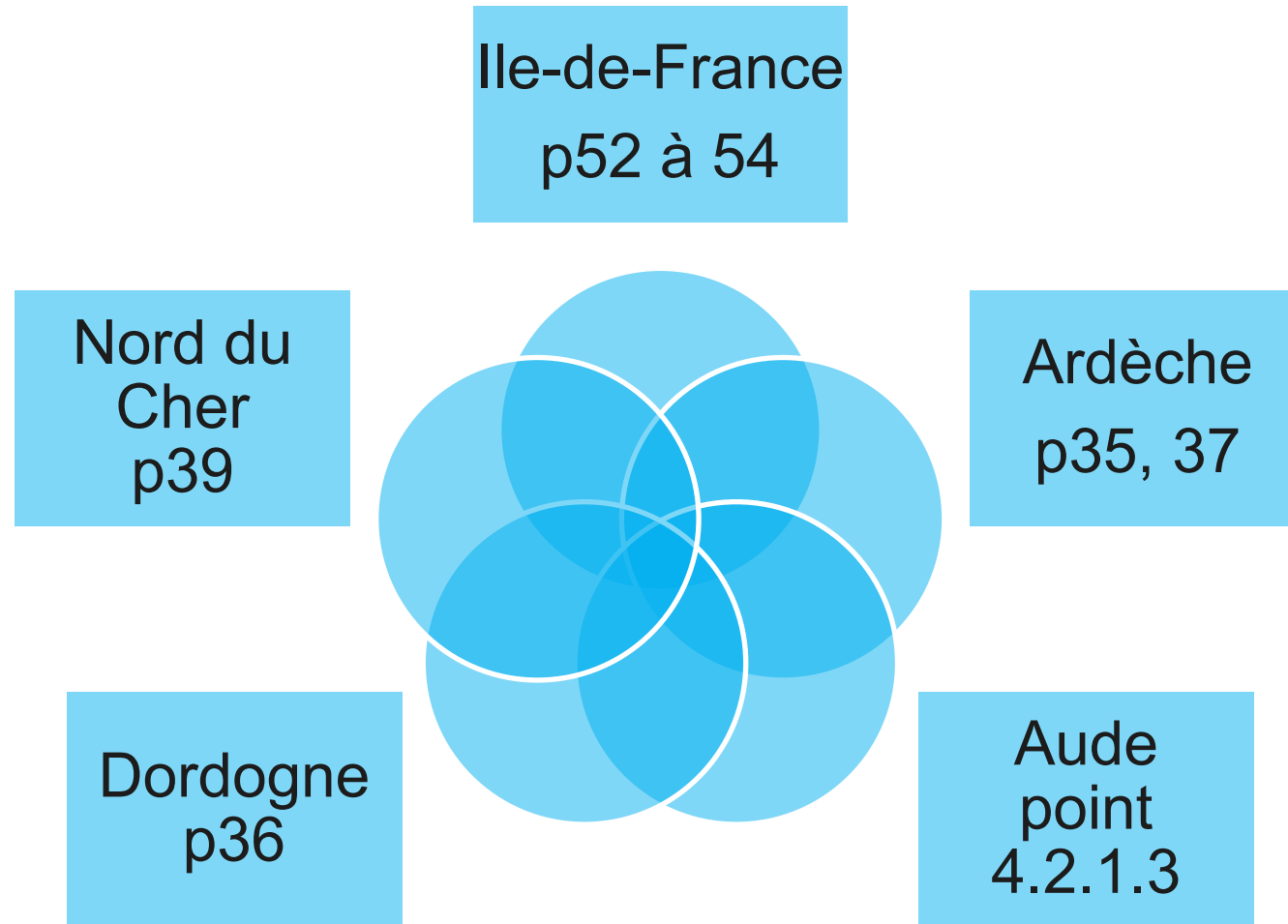
Difficulté +



Qualification de l'action proposée : commentaires

- ▶ **Moyen terme**
 - Temps incompressible pour la mise en place d'aides financières
- ▶ **Structure de coûts principalement variable**
 - En fonction du nombre de demandes de déplacements ou de transports
- ▶ **Deux difficultés principales**
 - Mise en place d'un système clair et simple d'attribution des aides

Principales références



Voir aussi

- ▶ Fiche action n°6 : Mutualisation de la continuité de soins
- ▶ Fiche action n°8 :
Aide au maintien des points de continuité de soins